



NOTAIRES

SAS titulaire d'offices notariaux
RCS TOULOUSE 444 181 309
Membre d'une association agréée

Office notarial de
Colomiers

et siège social

15, rue de Limogne
CS 80052

31771 Colomiers cedex

Tél : 05 61 78 67 77

Fax : 05 61 78 62 14

NOTAIRES ASSOCIES

Alain FAURE

Patrick LEGRIGEOIS

Antoine VANISCOTTE

Hugo SCARCELLI

NOTAIRES

Audrey BIJONNEAU

Magali COUGNET

Fanny DUBOIS

Laure SAUVAIRE-SCHAEFER

etude31083.colomiers@notaires.fr

www.flvnotaires.fr



Suivez-nous



Visio-conférence



Labels professionnels



NOTAIRE CONSEIL
EN AMENAGEMENT
ET ENVIRONNEMENT

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine VANISCOTTE Notaire Associé de la Société dénommée « FLV NOTAIRES », société par actions simplifiée titulaire d'Offices Notariaux dont le siège social est situé à COLOMIERS (Haute-Garonne), 15, Rue de Limogne,

Exerçant en l'office Notarial de COLOMIERS , le 17 octobre 2024 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 40000000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), 251 rue du Romarin BP 18 le Clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Mademoiselle Laurine Marie **BAU**, sapeur-pompier professionnel, demeurant à SAINT-LYS (31470) 8 allée du Cagire.

Née à SAINT-JEAN (31240), le 21 mars 1993.

Célibataire.

Quotités acquises :

Mademoiselle Laurine BAU acquiert la totalité en pleine propriété du **BIEN** objet de la vente.

Identification des biens

DÉSIGNATION

A SAINT-LYS (HAUTE-GARONNE) 31470 1 Rue DU 16 JANVIER 1998,

Un terrain à bâtir

Portant le numéro **sept (7)** du lotissement dénommé **L'ALLEE DU PAPILLON**.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1683	1 RUE DU 16 JANVIER 1998	00 ha 03 a 57 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que ce **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La vente est conclue moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (79 900,00 EUR).

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE ET UN EUROS (8 941,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à SOIXANTE-DIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (70 959,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Antoine VANISCOTTE

Fait à COLOMIERS
Le 17 octobre 2024

